

Mémoire de séance levée et qu'on surplus l'ordre du jour portait seulement la question d'un subside à voter aux étudiants.

Acte est donné à M. Verhene de ses observations. Gymnastique. On lit une lettre de remerciements de la Fédération des Amateurs des écoles publiques de Watrèlois pour qui la municipalité avait voté un crédit destiné à l'achat d'un matériel de gymnastique.

Pompes funèbres. Le Conseil approuve le contrat pour la concession du monopole. Au sujet de l'adjudication, M. Briffaut dit qu'il y a eu trois soumissionnaires, il s'agit donc d'une des trois soumissions qui ont été décachées chez M. le Maire. Il estime que les trois soumissions se sont décachées en présence des intéressés.

M. Lecomte. — M. le Maire a sauvegardé les intérêts de la ville puisque c'est le plus tôt possible qu'il a obtenu l'adjudication. Comme M. Briffaut renouvelle sa critique, M. Lecomte dit qu'on ne peut mettre en doute la loyauté de M. le Maire. Au surplus, ajoute-t-il, c'est un habitant de Watrèlois qui est adjudicataire.

M. Verhene demande à avoir connaissance du cahier des charges. L'acte est donné. Pour les enterrements de 6^e classe M. Verhene demande pourquoi il est parti d'un coup; est-ce pour transporter M. le Curé, alors qu'il n'est pas payé? dit-il.

M. Lecomte. — Il n'a jamais été question de M. le Curé en Commission mais de corbillard. M. Lecomte s'étonne qu'on s'arrête à des questions de détail dans un tel projet. M. Verhene le prend à parti.

M. Lecomte. — Il y a dix-sept ans, M. Verhene, que je fais partie de la municipalité et j'ai toujours rempli mon mandat avec honneur. Je répète que vous faites beaucoup de bruit pour rien. M. Briffaut demande que l'observation qu'il a apportée tantôt, relative à l'adjudication, figure au procès-verbal de la séance de ce soir.

M. Lecomte. — J'ai fait mon devoir. M. Lecomte. — Vous n'avez pas fait votre devoir. M. Lecomte. — On ergote sur des choses inutiles. M. Verhene en décide de renvoyer le mot à coupé à M. le Maire et à sa place; c'est corbillard simple.

M. Verhene présente encore une série d'observations au cahier des charges; il constate notamment qu'on n'a pas prévu la question du salaire des porteurs des corps. Une discussion confuse s'engage sur ce propos à laquelle beaucoup de conseillers prennent part. M. Verhene s'écrie: J'en ai encore 500 observations à faire valoir.

M. Lecomte. — On pourrait demander une suspension de séance. Enfin le président met aux voix le tarif des transports et du marché. La majorité vote pour; MM. Desfontaine et J.-B. Dubus déclarent s'abstenir; la minorité vote contre.

Banquets publics. La Compagnie du chemin de fer du Nord donne son banquet annuel au transfert de cette base à la gare moyennant une redevance annuelle de 10 francs. L'assemblée vote la somme nécessaire aux travaux de déplacement.

Ecoles. On approuve les plans et devis pour la construction de nouveaux locaux à l'école de garçons du Crétinier et à l'école des filles du Centre.

Bureau de bienfaisance. Lecture est faite d'une lettre de l'administration de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance relatives aux terrains des places de « Moulin » et de « Beau-Chêne ». On propose à la ville de lui faire donation de ces emplacements moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de 650 francs. Le Conseil se rallie à l'avis de la Commission municipale des finances qui se borne à reconnaître purement et simplement que ces deux places sont la propriété du Bureau de bienfaisance.

M. Desfontaine s'élève contre cette décision. Vous ne voulez pas comprendre, dit-il, que le Bureau de bienfaisance ait la direction de ses affaires. Je suis d'avis qu'on vende ces places. M. Lecomte. — Vous devez être d'accord avec nous étant notre délégué au Bureau de bienfaisance.

M. Desfontaine. — Vous avez promis une redevance. L'avis de la Commission est adopté par la majorité; la minorité s'abstient de voter; M. Desfontaine vote contre.

Alignements. Le Conseil autorise l'Administration municipale à employer les moyens nécessaires au recouvrement de créances se rapportant à des parcelles de terrain cadastrées par la ville à des tiers.

Cours d'adultes. La répartition du crédit est faite comme suit: 400 fr. pour l'école du Centre, 400 fr. pour celle du Crétinier.

La même somme pour l'école de la Baillerie et 200 fr. pour celle du Ploy.

L'éclairage aux écoles. Une demande d'installation de l'éclairage par le gaz dans les écoles reçoit un avis favorable.

Une même demande pour établir cet éclairage chez des instituteurs est aussi prise en considération. La continuation du gaz sera aux frais des bénéficiaires.

Eclairage public. Une proposition de la ville de Tourcoing d'éclairer la rue des Trois-Pierres à compte à demi avec elle est rejetée; car ce serait trop onéreux pour Watrèlois eu égard au peu d'utilité qui en résulterait pour cette dernière.

Voies. Un état de cotes irrécouvrables est accepté.

Fêtes publiques. Des subventions ont été sollicitées par les quartiers de la Place, Saint-Vincent de Paul, du Ploy et du Nouveau-Mari. Pour le premier quartier on le place dans l'agglomération du Crétinier.

On ce qui concerne les autres, la subvention habituelle de 25 francs est accordée. On vote aussi 50 francs en faveur des époux Detollenaert qui doivent célébrer le 50^e anniversaire de leur mariage.

Le Conseil décide qu'à l'avenir les jubilaires de 50 années de mariage de nationalité étrangère devront justifier d'une résidence de 20 années dans la commune pour obtenir la subvention.

Postes. On prend en considération une pétition des habitants du hameau du Toquet en vue d'obtenir une seconde distribution de lettres.

Le chemin n° 91. On renvoie aux Commissions des finances et des travaux le dossier relatif au projet de Briffaut au Conseil municipal et à l'agglomération de cette voie et ce à la demande de M. le Préfet pour étudier la question.

Chemin vicinal n° 14. Autorisation est donnée à un propriétaire de construire un branchement d'aqueduc, moyennant une légère redevance pour l'occupation temporaire du sol.

Square. On vote le crédit nécessaire à des travaux à exécuter au square public qui doit être construit sur l'emplacement de l'ancien cimetière. La minorité vote contre. M. Desfontaine émet également un vote contraire. La séance publique est levée à six heures. Le Conseil siège ensuite à huis-clos.

A Lannoy. LE CONSEIL MUNICIPAL de Lannoy s'est réuni vendredi soir, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Joly, maire. Etaient présents: MM. Desfontaine, Sève, Agache, Henno, Desplanque, Nys, Germain, Bourqui. Absents: MM. Dejardin, adjoint; E. Delaporte, Danette, Verriest, Bettremieux, Lefebvre, H. Delaporte. Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 30 décembre 1908 qui est adoptée sans observation. M. le Maire donne connaissance des lettres de MM. Louis Parsy, Emile Catel et Mme Fonster, qui sollicitent l'emploi de porteur de télégrammes à Lannoy, en remplacement de M. Bettremieux, décédé récemment. Après la lecture d'une lettre de M. le receveur des Postes, M. le maire prie MM. les conseillers de préparer leur bulletin de vote. Le scrutin donne les résultats suivants: Volonté: 9. Ont obtenu: M. Louis Parsy, 6 voix; Mme Fonster, 3 voix; M. Emile Catel, 2 voix. M. le maire déclare nommé porteur de dépêches, M. Louis Parsy. Le Conseil décide que M. Delcroix, entrepreneur, sera chargé des travaux à effectuer aux bâtiments municipaux, en remplacement de son beau-père, décédé. M. Etienne Thillet, facteur des postes, sollicite du Conseil municipal, une gratification équivalente à celle que ses collègues ont obtenue dans les communes voisines. Sur la demande de M. le maire, cette question est renvoyée à la Commission des finances. M. Henno se plaint du bruit que font les gamins pendant les concerts publics sur la Grande-Place. M. le maire répond qu'à l'avenir des ordres seront donnés à la gendarmerie ainsi qu'un règlement pour que les exécutants se fassent dans les plus grands calme possible et donnent satisfaction à la population. La séance est levée.

A Neuville-en-Ferrain. Le Conseil municipal de Neuville-en-Ferrain s'est réuni vendredi soir, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Charles Phalempin, maire, en session ordinaire. Etaient présents: MM. Phalempin, maire; Haquette, Adolphe Phalempin, adjoints; A. Blomme, Mouillon,

Mus, Masure, Lepers, Pierre-Henri, Dhanutin, Lecru, Florin, Orléans, Arthur Gaillet, Ghiesbregt, Maréchal, Juvencourt, Gaillet, Dhanutin, Juvencourt, conseillers municipaux. Absents: MM. Pierre Devroeghe, Emile Phalempin. M. Alexandre Ghiesbregt est nommé secrétaire. Le rapport de la séance du 26 février dernier est adopté. Budget communal. — M. Charles Phalempin quitte la salle et laisse la présidence à M. Haquette. Le secrétaire donne connaissance du budget communal de 1909, qui se chiffre par un excédent de 574 fr. 40; dépenses, 36.153 fr. 07, soit un excédent de 360 fr. 67. M. Haquette propose de voter des félicitations à M. le Maire pour sa bonne gestion, ce qu'il fait lorsque M. Phalempin rentre en séance. M. le Maire remercie et assure ses collaborateurs que, dans l'avenir comme dans le passé, il s'efforcera de mériter leurs éloges.

Bureau de bienfaisance. — Le compte administratif du Bureau de bienfaisance pour l'année écoulée s'établit comme suit: Recettes, 6.634 fr. 31 (1190 francs restent à recouvrer); dépenses, 5.998 fr. 29; soit un excédent de 636 fr. 02.

Budget primitif de 1909 se chiffre par 454 francs de recettes; 5.199 fr. 10 de dépenses. Le budget s'établira donc par un excédent de dépenses de 1.655 fr. 10. Cet excédent sera comblé par l'excédent du budget de 1908. Le Conseil vote des félicitations à MM. Blomme et Lepers, conseillers pour leur bonne gestion du Bureau de bienfaisance.

Budget additionnel. — Les recettes de ce chapitre s'établissent à 2.015 fr. Assistance. — A l'humanité, le Conseil vote un crédit de 50 francs, pour acquisition d'un trousseau à une fillette sourde-muette, qui sera admise à un hospice spécial.

Vote d'un crédit. — Une augmentation de 100 francs est votée à l'aide-secrétariat, qui donne pleine satisfaction. M. Haquette propose de voter 20 francs de plus à l'aide-secrétariat. Elle ne contient que six mois. Il n'y a plus de place pour y faire figurer quatorze Neuvillois morts pour la Patrie, soit 20 francs, dit M. le Maire, on pourrait ajouter deux tableaux, de chaque côté du monument actuel, tout en laissant l'emplacement nécessaire pour faire figurer les enfants de la commune qui pourraient verser leur sang pour la Patrie. — Adopté.

Les obsèques des quatre Neuvillois qui sont inscrits: Jean-François Holbecq, mort à La Martinique en 1843; Charles Olivier, mort à Viry, en 1861; Henri Slette, mort à La Martinique en 1865; Louis Leman, mort à Constantinople, en 1885; Louis Chocquet, mort à Versailles, en 1895; Jean-Charles Dalle, mort à Constantinople, en 1896; Desiré Blomme, mort à Scheldat, en 1897; Louis Fréons, mort à Crite, en 1899; Louis Ghesquier, mort à Thionville, en 1900; Henri Boule, mort à Solferino, en 1861; Henri Constant, mort à Nancy, en 1887; Jules Wagner, mort au Tonkin, en 1887; Desiré Gaillet, mort à Valenciennes, en 1900; Gustave Delbecq, mort en 1906.

Postes. — Le facteur-receveur demande une gratification pour sa femme qui tient le bureau ouvert pendant les distributions. M. le Maire est d'avis de donner cette gratification, à la condition qu'une seconde distribution ait lieu, non seulement à la Place, mais dans les rues voisines.

M. Blomme fait observer qu'à certaines époques de l'année, les chemins sont impraticables à un cycliste. M. le maire demande qu'il fasse des démarches pour étudier la possibilité de faire deux distributions. La question sera mise à l'ordre du jour.

LES VOIES. — Aqueducage d'un fossé. — M. Chetrem demande que le fossé bordant le chemin de la Place à la Vieille-Motte soit aqueducagé, tout au moins aux endroits dangereux. L'aqueducage est nécessaire, tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue des accidents.

M. Charles Phalempin annonce qu'il a fait une démarche près de MM. Lorthois, de Tourcoing, qui ont promis d'aqueducager le fossé longeant leur propriété près de la ferme Baucque, MM. Lorthois, dit M. le Maire, ont compris que l'hygiène réclamait l'aqueducage de ce fossé.

M. Chetrem remercie MM. Lorthois et souhaite que le exemple soit suivi par d'autres propriétaires. Le tramway de Tourcoing à Watrèlois. M. Blomme émet un vœu tendant à ce que le tramway de Tourcoing à Watrèlois soit prolongé de la ligne de la rue de Roncq à Tourcoing. Ce prolongement, demande-t-il, les démarches pour établir une voie qui partirait du sentier de Roncq, passerait par le Petit-Moulin, la place de Neuville, pour aboutir au bureau du tramway de Tourcoing à Watrèlois. M. le Maire est d'avis de faire connaître d'avantage la commune. — Ce vœu est adopté.

La séance publique est levée à six heures et demie. Le Conseil se réunit en Comité secret pour statuer sur des demandes d'assistance.

BANQUE HENRI LEMAN MOUSCRON (Belgique) TOURNAI. Banque - Escompte - Change Fonds Publics - Coupons - Assurances Location de COFFRES-FORTS de toutes dimensions Garde de Valeurs à découvert.

Le commerce extérieur de la France. Valeurs des marchandises importées et exportées du 1^{er} janvier au 30 avril 1909 (commerce spécial).

Quatre premiers mois 1909. — Importations: Objets d'alimentation, 1.438.497.000 fr.; matières nécessaires à l'industrie, 1.438.497.000 fr.; objets fabriqués, 365.149.000 fr. — Total: 2.242.143.000 fr. Exportations: Objets d'alimentation, 231.174.000 fr.; matières nécessaires à l'industrie, 645.169.000 fr.; objets fabriqués, 944.182.000 fr.; colis postaux, 150.891.000 fr. — Total: 1.971.316.000 fr.

Quatre premiers mois 1908. — Importations: Objets d'alimentation, 1.438.497.000 fr.; matières nécessaires à l'industrie, 1.438.497.000 fr.; objets fabriqués, 365.149.000 fr. — Total: 2.242.143.000 fr. Exportations: Objets d'alimentation, 231.174.000 fr.; matières nécessaires à l'industrie, 645.169.000 fr.; objets fabriqués, 944.182.000 fr.; colis postaux, 150.891.000 fr. — Total: 1.971.316.000 fr.

Augmentation en 1909. Importations: Matières nécessaires à l'industrie, 198.855.000 fr. — Diminution en 1909: Objets d'alimentation, 54.370.000 fr.; objets fabriqués, 2.385.000 fr. — Total: 56.755.000 fr. — Augmentation en 1909, 142.110.000 fr.

Augmentation en 1909. — Exportations: Objets d'alimentation, 19.755.000 fr.; matières nécessaires à l'industrie, 73.302.000 fr.; objets fabriqués, 61.729.000 fr. — Total: 154.786.000 fr. — Diminution en 1909: Colis postaux, 2.387.000 fr. — Total: 2.387.000 fr. — Augmentation en 1909, 152.399.000 fr.

FAITS DIVERS

LES ABRIS PENDANT L'ORAGE

Il règne sur cette question des préjugés et des erreurs qui se traduisent tous les ans par un grand nombre d'accidents. Les abris pendant l'orage peuvent être cherchés soit à l'intérieur d'une maison, soit au dehors.

Prenez le premier cas: nous sommes chez nous; un violent orage survient, que faire? D'abord, éteindre les courants d'air, maintenir les fenêtres fermées, éviter les corridors, dont les murs sont humides; condition très bien le courant électrique. Les endroits comme les églises, les hôpitaux, sont réunies beaucoup de personnes, peuvent offrir un danger; la vapeur d'eau émise par la respiration étant un million fois conducteur. Le red-outage offre le plus de garanties que les étages supérieurs. Il est aussi de se tenir éloigné d'une cheminée et surtout de ne pas se placer entre une cheminée et une fenêtre, la foudre allant habituellement d'une de ces ouvertures à l'autre.

Si vous maintenez le cas où nous sommes dehors. Si l'on est dans une rue, il vaut mieux y rester que de se réfugier sur le pas d'une porte; il faudra éviter le voisinage des conduites d'eau pluviale. En cas de pluie, on doit s'éloigner des fils de télégraphe, des fils de tramway, des fils de téléphone, des fils de force, quand on peut se coucher au plus fort de l'orage, dans un fossé ou dans un sillon, c'est encore une des meilleures précautions, parce qu'on supprime la plus grande partie de la hauteur du corps.

LE TABAC ET LA LONGEVITE

On lit dans les journaux américains: « Une assez notable vieille dame, Mrs. Snow, vient de fêter le cent-septième anniversaire de sa naissance. Elle prétend que le secret de la longévité extraordinaire se trouve... dans sa pipe, qu'elle fume, régulièrement, plusieurs fois par jour. Elle a commencé à fumer un tabac de qualité médiocre, mais elle a continué à fumer depuis. Dans son testament, la défunte prescrit de faire graver une pipe sur son tombeau. »

LA PECHE A L'ECREVISSE

L'écrevisse ne se rencontre que dans la Meuse et dans ses affluents; nous l'avons, dit M. Wendelen dans *Chasse et Pêche*, très rarement rencontrée dans la Sambre. Elle était jadis d'une abondance extraordinaire; en moins d'une demi-heure de recherche, on se procurait plusieurs dizaines de ces crustacés. Elle a disparu à la pollution des eaux, elle se fait très rare. L'écrevisse se tient sous les grosses pierres qui abondent dans les bords de la Meuse, dans les affluents et dans les ruisseaux, sous les souches des racines; on ne peut la pêcher que par le haut, elle est très difficile à pêcher, elle n'est que dans les eaux profondes, elle quitte les eaux de l'été la nuit et se transporte ailleurs.

Lorsqu'on cherche l'écrevisse sous les pierres, on doit avoir soin de soulever ces dernières en aval, pour ne pas troubler l'eau; s'il y a une écrevisse sous la pierre, elle s'enfuit.

On a vu récemment à Valenciennes, dit M. Wendelen dans *Chasse et Pêche*, très rarement rencontrée dans la Sambre. Elle était jadis d'une abondance extraordinaire; en moins d'une demi-heure de recherche, on se procurait plusieurs dizaines de ces crustacés. Elle a disparu à la pollution des eaux, elle se fait très rare. L'écrevisse se tient sous les grosses pierres qui abondent dans les bords de la Meuse, dans les affluents et dans les ruisseaux, sous les souches des racines; on ne peut la pêcher que par le haut, elle est très difficile à pêcher, elle n'est que dans les eaux profondes, elle quitte les eaux de l'été la nuit et se transporte ailleurs.

DERNIERE HEURE (De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Le Trafic des Grâces

L'interrogatoire du capitaine Marix. Paris, 28 mai. — A la reprise de l'interrogatoire, le capitaine Marix, revenant sur ses relations avec Grenier, racontait qu'il l'avait connu en 1901 par l'intermédiaire d'un officier de ses amis, dénommé depuis, mais que leurs relations cessèrent bientôt pour reprendre plus suivies en 1906.

Le capitaine Marix déclarait alors, qu'à cette époque, il s'occupait de sa nomination de rapporteur près le Conseil de guerre de Paris, et que Grenier, par ses nombreuses relations, lui fut d'une grande utilité. Il le conduisit maintes fois à la Chambre, le présentant à de nombreux députés, une centaine, (sic), environ, avec qui il était en relations.

C'est Grenier, ajoutait le capitaine Marix, qui s'occupait des recommandations dont j'avais besoin et les obtenait des députés qui pouvaient m'être utiles. M. Marix cita alors les noms de plusieurs parlementaires.

Lorsque je fus nommé, déclara-t-il, nos relations continuèrent encore quelque temps, mais je ne tardais pas à m'apercevoir que Grenier était un homme trop entreprenant. J'estimais que nos relations pouvaient devenir dangereuses pour le prestige de l'uniforme que j'avais le honneur de porter, et je cherchai à rompre nos relations, dès lors, se firent de plus en plus rares.

Au cours de cet interrogatoire, M. André a ouvert quelques-uns des scellés pour contrôler les déclarations du capitaine Marix. M. Demonzies, non défendeur, a l'intention de déposer demain une demande de mise en liberté provisoire, en faveur de son client.

Le capitaine Marix et la banque

Paris, 28 mai. — Les recherches faites par la justice ont permis d'établir dès maintenant que le capitaine Marix, avait déposé 80.000 francs en son nom dans diverses banques. Le capitaine explique ces fréquents versements qu'il faisait par les bénéfices qu'il retirait de l'agio. Il ajoute qu'il opérât dans ces cas de déplacements de fonds afin de dissimuler ce qu'il possédait à sa femme, dont il vit séparé.

Un démenti de M. Chéron

Quelques journaux du soir, ayant dit que le capitaine Marix, avait été mis par M. Grenier en relation avec M. Chéron, celui-ci fait déclarer qu'il ne connaît ni le capitaine Marix, ni M. Grenier.

Les Scandales de la Marine

Les dossiers Dupont. Paris, 28 mai. — La Libre Parole de demain dit qu'il s'agit de documents figurant dans les dossiers Dupont des lettres de recommandation contenant des menaces sous conditions à l'occasion de certains votes intéressant tout particulièrement le gouvernement.

Paris, 28 mai. — Le capitaine de vaisseau Achille Dubaut, interviewé par « Paris-Journal », a dé-

Les Inscrits Maritimes

A Marseille. Marseille, 28 mai. — Le paquebot « Dumbéa » des Messageries Maritimes, courrier d'Australie, est arrivé cet après-midi. L'équipage a aussitôt débarqué. Le contre-torpilleur « Pertuisane » est parti à quatre heures avec le courrier postal pour Ajaccio. Le paquebot anglais « Staorshire » allant à Ramsgoan est parti ce soir, ayant à bord les dépêches pour l'Extrême-Orient.

Aucun navire de commerce n'est parti ce soir, sauf le « Gaulois », qui s'est rendu à Port Vendre, avec un équipage de fortune. Ce matin, après leurs démarches auprès du préfet, les passagers en panne avaient adressé une dépêche au président du Conseil, le priant d'intervenir d'urgence auprès de son collègue de la marine, pour assurer leur transport dans le plus bref délai possible et d'accorder des secours immédiats aux nécessiteux.

Cet après-midi, mécontents de n'avoir reçu encore aucune réponse, les passagers ont envoyé une délégation auprès de Rivelli, secrétaire général de la Fédération des inscrits maritimes pour le prier d'intervenir leur départ au plus tôt. Celui-ci proposa aux passagers d'envoyer une délégation des inscrits maritimes auprès du préfet afin de lui demander de réquisitionner d'urgence un navire de commerce pour le transport des passagers. Les inscrits s'engageaient à assurer le voyage sans solde.

Une délégation d'inscrits, auxquels se joignirent quelques passagers, se rendit en conséquence à la préfecture. Le préfet répondit qu'il ne lui était pas possible de réquisitionner un navire. Il conseilla aux passagers de faire une démarche auprès du syndicat de l'armement qu'il verrait lui-même à ce sujet. Les passagers acceptèrent. Ils se rendront demain chez le président du syndicat.

Explosion à l'ambassade d'Espagne à Paris

Trois blessés. Paris, 28 mai. — Une explosion de gaz, due à la maladresse d'un ouvrier, nommé Lanouric, s'est produite cet après-midi dans la sellerie de l'ambassade d'Espagne. Lanouric a été brûlé à la main droite et au visage. Le concubine de l'ambassade a une fracture du fémur et des brûlures au visage. Un garçon d'office a été légèrement brûlé légèrement à la tête et au bras droit.

L'AFFAIRE STEINHEIL

L'état mental d'Allaire. Paris, 28 mai. — M. André a commis le docteur Wallon pour examiner l'état mental d'Allaire, et se préoccuper plus particulièrement d'établir si cet individu n'a pas plus spécialement une prédisposition de la folie.

LES TARIFS DOUANIERS ALLEMANDS

Berlin, 28 mai. — La commission des finances au Reichstag a réduit, dans sa séance d'aujourd'hui, les droits sur le café vert, à 50 centimes, et sur le café grillé, moulu et à 60 centimes les droits sur le thé. Ce serait pour la caféine, une augmentation de 20 centimes et pour le thé de 75.

MUTINERIE DE MATELOTS

Toulon, 28 mai. — Le Conseil de guerre maritime a jugé les matelots Guidier, Héruquet et Lupo, qui prirent part à une mutinerie qui eut lieu le 25 avril, au 5^e dépôt. Les matelots s'étaient livrés à des voies de fait sur le second maître Guillou, qui voulait les empêcher de franchir les murs du 5^e dépôt. Le second maître Guillou fut sérieusement blessé. Le poste de garde accourut, mais les trois mutins opposèrent une résistance acharnée.

Ils ont été condamnés: Héruquet, à 5 ans de travaux publics; Guidier, à 18 mois de prison, et Lupo, à 6 mois.

RELIGIEUSES ACQUITTEES

Saint-Malo, 28 mai. — Le tribunal correctionnel de Saint-Malo a acquitté aujourd'hui la supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, et la supérieure générale de Paris, poursuivies pour ouverture d'un orphelinat de garçons et de filles. A la sortie du tribunal, les personnes présentes ont fait une ovation à la sœur supérieure.

ARRESTATION DE DEUX SOLDATS FAUX-MONNAYEURS

Nantes, 28 mai. — Deux cavaliers du 3^e dragons, François Hotin, originaire du Morbihan et Honoré Cheval, originaire de Guemenet-Puefnaf (Loire Inférieure) ont été mis en état d'arrestation pour émission de fausse monnaie.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi, 29 mai 1909. 9 heures soir, 15^e au-dessus de zéro, 764, variable. 3 heures soir, 15^e au-dessus de zéro, 764, variable. Minuit, 15^e au-dessus de zéro, 764, variable. 9 heures matin, 15^e au-dessus de zéro, 764, variable.

Nouvelles Régionales

Un homme électrocuté à Hautmont

Par suite d'un faux mouvement, le nommé Dufort, 27 ans, a été atteint vendredi par un courant électrique d'une haute intensité. La mort a été instantanée.

Les élections contestées DEVANT LE CONSEIL DE PREFECTURE DU NORD

Le conseil de préfecture, présidé par M. Grand, a rendu, vendredi, son arrêt concernant les élections municipales contestées de Denain et de Serlis. A Denain, l'élection contestée par MM. Depoivre et Constant, était celle de M. Sella, élu au 1^{er} tour. L'annulation demandée était motivée par des radiations sur les listes électorales.

Porté devant le juge de paix et jusqu'à la Cour de cassation, cette contestation ne fut pas admise. Le conseil de préfecture, sur les conclusions de M. Richard, occupant le siège du commissaire au gouvernement, l'a également rejetée.

A Certus, l'élection du 25 avril, la contestation de l'élection de M. Courtois, conseiller municipal, émane de M. Verroux et porte sur ce motif: que le député l'émendé inscrit sur les listes n'a pas été élu. Il est démontré que ce local fait partie de la commune. Cette constatation entraîne la validation de l'élection.

TAMPONNEMENT A LA CARE ST-ROCH A AMIENS

Jeudi après-midi, deux trains de marchandises se suivaient à peu de distance sur la voie principale, quand le mécanicien du second ne put ralentir à temps son convoi qui heurta le premier. Les dégâts sont purement matériels.

IMPRESION D'ENFANT A SALAIS. — Une fillette de quatre ans, ayant pris la main d'une bouteille d'eau seconde, la prit et la porta à sa bouche. Elle en avala une quantité qui lui brûla horriblement la langue, le palais et l'œsophage. Le médecin espère cependant la sauver.

UN ACCIDENT A COULOGNE. — Un accident, qui aurait pu avoir des suites fatales, s'est produit dans une carrière de sable. Un cultivateur, M. Auguste Becquet, chargé d'un tombereau de sable, quand il fut enveillé sous un éboulement d'où il fut à grand-peine retiré. Le malheureux souffrit de douleurs intenses et son état est grave.

ARRESTATION D'UNE JEUNE VOLEUSE A LILLE. — Une jeune fille se présentait hier chez M. Legrand, et demandait qu'on lui fit plusieurs paquets de chaussures. Elle partit sans rien acheter; c'est un employé d'après qui on lui avait dérobé une paire de souliers valant 20 francs. Sur ces indications, une enquête fut ouverte; qui amena l'arrestation de Mlle Legrand, 19 ans, demeurant rue de Tournai. Elle ne put donner aucune indication sur le vol, et fut dépeinte par les magistrats les plus disparates. Elle a été renvoyée au parquet.

UN HOMME A LILLE. — M. Dussautoir, contre lequel un mandat d'arrêt avait été lancé, ayant renoncé à sa poursuite, celui-ci a été relâché. L'ordonnance de non-lieu a été rendue par M. Houvel, juge d'instruction.

UN VIOLENT INCENDIE A PERAY. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un violent incendie a détruit une partie des bâtiments d'extraction de la fosse n° 3 de Peray. Les dégâts s'élevaient à 90.000 francs pour les bâtiments, et 80.000 pour le matériel.

CONSEIL DE GUERRE DE LILLE. — Séance du 28 mai 1909. — Alphonse Adam, cavalier au 2^e régiment de cuirassiers, a été condamné à un an de prison avec sursis. Service. Six mois de prison avec sursis. — Athanasie Hamme, soldat au 3^e régiment d'infanterie: Vol en préjudice d'un habitant de 20 francs de valeur. — Désiré Guillard, cavalier au 2^e régiment de cuirassiers: Des-

elle se leva pendant un court instant immobile, éblouie sans doute par la lumière du jour; il lui fut étonné, le saisis vivement par la taille avec le poing et l'index, et toujours par derrière, car elle s'enfuit en agitant et reculant, et en évitant en même temps le contact de ses pinces.

On les prend à l'écart sous les souches et dans les trous de la berge, mais on est parfois cruellement pincé. La nourriture préférée par l'écrevisse consiste en matières animales en voie de décomposition; on se sert de cette particularité pour la capturer facilement.

A cet effet, on pêche dans les trous d'eau et il y a des écrevisses d'épais façons au centre desquelles on a posé préalablement une grosse pierre pour les maintenir à fond et un animal mort, quel qu'il soit, mais déjà en voie de décomposition; un morceau de viande avancée peut remplacer cet animal; on relève ces façons tous les matins en les jetant vivants, soit sur la berge, soit dans un bateau; on fait sortir les écrevisses, on les recueille, puis on replace la façons.

On pêche également l'écrevisse et on se prend en abondance avec un filin en forme de balais, qu'on nomme, pour cette raison, « balance »; on se le procure chez les principaux marchands d'engins de pêche; cette pêche à la balance se pratique généralement vers la chute du jour. On dispose d'une vingtaine de balances qu'on amène préalablement avec de la viande avancée, qu'on attache au centre de l'engin; on place success